République Française
Département du Calvados

Mairie de LANTHEUIL
3 bis, rue de l'Église
14480 LANTHEUIL
Tél. : 02.31.80.16.20
Fax : 02.31.73.01.17
mairie.lantheuil@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE PREPARATION DU ZONAGE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

MAIRIE DE LANTHEUIL
LUNDI 13 OCTOBRE 2008

Etaient présents Mmes et MM. Gérard LEU, Maire, Joël MARIE, Valérie PANKAR, Frédéric BEAU et Daniel RICHARD, Adjoints au Maire, Dominique MARIN, Jean-Claude MARIE, Murielle BOULAIS, Annie DUVAL, Claire PITEL et Stéphane LE GUENNEC, Conseillers Municipaux.
Etaient absents MM. Thierry LEPAGE, Luc FRANCOIS, Eric LORILLU et Guy DELAMOTTE.

Pour la zone des Costils, M. le Maire précise que les zones 1AU et 2AU doivent être inversées ; la parcelle située à proximité des habitations du chemin Blanc doit être aménagée la première. Il ajoute que M. Walter HENIN a encore quinze ans d'activité avant de libérer éventuellement sa parcelle.

Après avoir rencontré M. ALONZO de Nexity, il est envisagé de créer un ou plusieurs bassins de rétention afin d'éviter tout risque d'écoulement vers le bourg.

M. le Maire explique que la zone des Costils doit être rendu constructible car seule la commune de Villiers le Sec connaît un développement des naissances et que pour assurer la construction du groupe scolaire d'Amblie-Lantheuil, Lantheuil doit avoir un apport de population jeune et d'enfants par le biais de nouveaux logements.

Les constructions seraient des logements en accession à la propriété.

Pour la parcelle située entre la pointe de Valettes et le lotissement des Valettes (AK 114), il est envisagé de créer des logements locatifs de qualité.

Pour la zone UB située au sud de la rue de l'Eglise et à l'ouest de la zone UA, M. RICHARD propose de l'étendre jusqu'au chemin qui sera créé. Cette solution est retenue à condition qu'il puisse être créé un accès pour cette parcelle à la rue Fleurie.

Les aménagements de bourg prévus sont les suivants :

- Au hameau de Pierrepont, aménager l'espace vert le long de l'étang.
- A côté du terrain de football, réhabiliter le terrain de tennis et modifier l'aménagement du parking en enlevant les pierres et en créant un stationnement en épis.
- Sur la rue Fleurie allant de la pointe des Valettes au carrefour avec le CD 22, aménager le bord de la rue les piétons.
- Modifier le carrefour du CD 93 et du chemin Blanc, à prévoir au moment de l'aménagement des Costils.
- Aménager la fontaine en bas de la rue de la salle des fêtes.
- Réhabiliter les lavoirs de la Commune.
- Créer des jeux pour enfants.
- Embellir les six entrées de bourg : CD 93 en venant de Creully, CD 93 en venant de Cully, la Pointe des Valettes, 2 entrées de Pierrepont sur le CD 22 et l'entrée de Pierrepont en venant de Fontaine-Henry.

Le Maire,

Gérard LEU

République Française
Département du Calvados

Le Maire,

Gérard LEU

REUNION PUBLIQUE DE PREPARATION DU ZONAGE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
13 OCTOBRE 2008.